

ACTE D'ADHÉSION AUX STATUTS DE LA SACD

NOTICE

SACD SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES

VOUS ALLEZ ADHÉRER À LA SACD

NOUS VOUS INVITONS À LIRE ATTENTIVEMENT CETTE NOTICE QUI VOUS DONNERA TOUTES LES INDICATIONS SUR L'ACTE D'ADHÉSION ET SES IMPLICATIONS

- L'acte d'adhésion est un document juridique, unique. Il doit être rempli lisiblement et ne doit comporter ni rature, ni surcharge, ni Tipp-Ex.
- Si vous êtes déjà membre d'une société d'auteurs étrangère, nous vous remercions de prendre contact avec le Pôle Auteurs.
- Avant de nous retourner votre acte d'adhésion, pensez à le dater et le signer.
- Pour les mineurs-es, votre signature doit être accompagnée de celle de la personne qui exerce l'autorité parentale, précédée de la mention manuscrite " bon pour autorisation parentale ".
- Pour les majeurs sous tutelle ou curatelle, contactez le Pôle Auteurs-Utilisateurs.

Si au cours de votre carrière, vos œuvres font l'objet d'une publication

Nous vous prions de nous le signaler afin que la SACD puisse percevoir et vous répartir les droits, conformément à l'article 1-II des statuts cité ci-après :

(...) la gestion du droit de l'auteur à percevoir toute rémunération au titre des systèmes de licence légale et de gestion collective obligatoire des œuvres, notamment lorsque celles-ci ont fait l'objet d'une publication.

Tout auteur ou compositeur réserve expressément l'exercice de son droit moral, perpétuel, inaliénable et imprescriptible.

Pour toute information ou précision, contactez le Pôle Auteurs / tél. +33(0)1 40 23 44 55

SITUATIONS QUI PERMETTENT L'ADHÉSION À LA SACD

1 / Vous êtes auteur d'une œuvre créée ou en cours de création, relevant du répertoire de la SACD.

• Œuvre dramatique (œuvre spectacle vivant) : théâtre, opéra, comédie musicale, chorégraphie, mise en scène, cirque, sketch, spectacle de rue, mime, marionnette, sons et lumières, cabaret, spectacle d'humour, one man show, music-hall...

Votre adhésion est envisageable si une date de représentation est programmée ou si vous avez signé un contrat de commande à l'écriture ou un contrat particulier de représentation.

Si vous adhérez en qualité de metteur en scène, vous devez nous transmettre une copie du contrat que vous avez signé avec le producteur du spectacle précisant le pourcentage de vos droits de représentation en tant que metteur en scène.

• Œuvre audiovisuelle : film de cinéma, court, moyen, long métrage, fiction télévision, série TV, feuilleton, œuvre d'animation, fiction radiophonique, création interactive (jeu vidéo scénarisé)...

Vous devez avoir signé un contrat de cession de droits comportant impérativement la clause de réserve SACD. La clause de réserve SACD permet à la SACD de percevoir les rémunérations auprès des diffuseurs et de vous les répartir.

• **remplir les pages 3, 4, 5, 6 de l'acte d'adhésion**

2 / Vous êtes en stage de fin d'études ou diplômé-e d'une école audiovisuelle, de cinéma ou d'un conservatoire d'écriture reconnu par la SACD.

Vous devez joindre une copie de votre justificatif de stage de fin d'études ou de votre diplôme, certifiée conforme par l'établissement concerné. (voir liste des établissements page 8)

Si l'établissement ne figure pas sur la liste, il peut être validé par le Conseil d'Administration à votre demande. Contactez le Pôle Auteurs.

• **remplir les pages 2, 3, 5, 6 de l'acte d'adhésion**

3 / Vous êtes l'héritier-e d'un auteur décédé, non membre de la SACD de son vivant, dont l'œuvre va être représentée ou diffusée.

Vous devez joindre un acte de notoriété précisant le nom des héritiers de l'auteur. Ce document est fourni par le notaire chargé de la succession ou, à défaut, par le Tribunal d'instance (il convient de s'adresser au Tribunal d'instance du lieu de décès avec deux témoins et de présenter le livret de famille ainsi qu'un acte de décès).

L'acte d'adhésion doit être rempli par une seule personne. Dans le cadre d'une succession multiple, les héritiers doivent désigner un mandataire et chacun d'entre eux remplit une procuration.

Contactez le Pôle Auteurs.

• **remplir les pages 3, 4, 5, 6 de l'acte d'adhésion**

4 / Vous êtes parrainé-e par deux auteurs membres de la SACD ayant le grade de sociétaire.

Votre adhésion est subordonnée à la transmission de l'original de la recommandation écrite de vos deux parrains attestant votre qualité d'auteur d'œuvres relevant du répertoire de la SACD. Le répertoire de vos parrains peut être différent du vôtre.

Contactez le Pôle Auteurs.

• **remplir les pages 2, 3, 5, 6 de l'acte d'adhésion**

Vous êtes cessionnaire, reportez-vous au formulaire d'adhésion prévu à cet effet.

Contactez le Pôle Auteurs-Utilisateurs

DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE ACTE D'ADHÉSION

- la photocopie de votre carte d'identité (recto verso), ou celle de votre passeport (les pages qui donnent votre état civil, votre nationalité, la date d'expiration et l'autorité qui l'a délivré). Le permis de conduire n'est pas accepté.
- le règlement de votre part sociale d'un montant de 48€ à régler par chèque établi à l'ordre de la SACD.
- la photocopie de votre carte vitale (si résident français)
- un relevé d'identité bancaire ou postal, pour le règlement de vos droits d'auteur.
- une photographie d'identité récente, pour l'établissement de votre carte membre.

SELON LA MOTIVATION DE VOTRE ADHÉSION

1 / Vous êtes auteur d'une œuvre créée ou en cours de création, relevant du répertoire de la SACD.

Œuvre dramatique (spectacle vivant)

- si aucune date de représentation n'est prévue, la copie de votre contrat de commande à l'écriture ou de votre contrat particulier de représentation.

Œuvre audiovisuelle

- la copie de votre contrat de cession des droits.

2 / Vous êtes en stage de fin d'études ou diplômé-e d'une école audiovisuelle, de cinéma ou d'un conservatoire d'écriture reconnu par la SACD.

- la copie de votre justificatif de stage de fin d'études ou de votre diplôme.

3 / Vous êtes l'héritier-e d'un auteur décédé, non membre de la SACD de son vivant, dont l'œuvre va être représentée ou diffusée.

- un acte de notoriété et une procuration (dans le cadre des successions multiples).

4 / Vous êtes parrainé-e par deux auteurs membres de la SACD ayant le grade de sociétaire.

- la recommandation écrite de vos deux parrains.

ÉTAT CIVIL

Cette rubrique concerne uniquement la personne qui adhère à la SACD. Elle doit être remplie conformément à la pièce d'identité. Dans le cas d'une succession, l'héritier unique ou le mandataire est concerné.

Le nom d'usage, qui ne remplace en aucun cas le nom de famille figurant sur l'acte de naissance, peut être utilisé dans tous les actes de la vie quotidienne. Les personnes mariées peuvent choisir comme nom d'usage, soit le nom de leur conjoint uniquement, soit leur propre nom accolé à celui de leur conjoint dans l'ordre souhaité. Pour les personnes majeures non mariées, il s'agit de leur nom de famille accolé à celui de l'autre parent dans l'ordre souhaité.

ADRESSE POSTALE

Vous devez remplir cette partie si elle est différente de l'adresse fiscale.

ADRESSE FISCALE

Cette rubrique est à remplir impérativement. Elle correspond à l'adresse à laquelle vous êtes domicilié-e pour la déclaration fiscale de vos revenus.

Si vous résidez fiscalement à l'étranger, il conviendra de nous faire parvenir une attestation de l'administration fiscale du pays de votre domiciliation (ce document devra nous être adressé chaque année).

APPORT

L'ADHÉSION EST LE CONTRAT PAR LEQUEL UN AUTEUR OU UN AYANT DROIT CONFIE LA GESTION DE SES ŒUVRES À LA SACD, EN PARTIE OU EN TOTALITÉ.

Par cet acte, vous faites apport à la SACD, pour les territoires que vous choisissez, des droits visés à l'article 1-II des statuts, c'est à dire :

- la gérance du droit d'adaptation et de représentation dramatique des œuvres,
- le droit d'autoriser ou d'interdire la communication au public des œuvres par un procédé quelconque, autre que la représentation dramatique, leur reproduction par tous les procédés, ainsi que leur utilisation à des fins publicitaires ou commerciales.

La retenue statutaire constitue la principale contribution des auteurs au financement de la gestion de la SACD qui fonctionne selon le principe de la mutualisation. Elle correspond à une retenue sur les droits dont le montant varie selon les répertoires, la nature des droits perçus, leur origine et l'apport que vous choisissez de faire à la SACD.

Vous avez le choix de fractionner votre apport à la SACD en le limitant aux œuvres d'un seul répertoire, mais sachez que dans ce cas, le montant de la retenue statutaire est majoré, et a donc une incidence financière non négligeable sur vos droits (le choix de la limitation territoriale n'a pas d'impact sur le montant de la retenue statutaire).

RETENUE STATUTAIRE

A - Retenue statutaire sur les droits liés aux exploitations de vos œuvres de spectacle vivant

Les retenues sur droit sont composées d'un prélèvement spécifique de 0,50 % opéré sur les droits en amont de la répartition et d'une retenue variable en fonction de l'origine des droits et des répertoires détaillée dans les tableaux ci-dessous.

Retenue dite statutaire en Professionnel

A la suite de la décision de l'Assemblée générale du 15 juin 2017, le conseil d'administration du 29 juin 2017 a fixé à 18% le taux de majoration pour les auteurs limitant leur apport à un seul répertoire.

Lieux d'exploitation de l'œuvre	Apport sur l'ensemble des répertoires (Spectacle vivant + Audiovisuel)	Limitation au seul répertoire Spectacle vivant
Paris	9%	10,62%
Province, DOM-TOM, Belgique, Canada, Luxembourg, Monaco	13%	15,34%
Étranger	7%	8,26%

En % du montant des droits bruts.

Retenue dite statutaire en Amateur

Dans le cadre de la stratégie numérique et en raison des coûts de gestion importants, la retenue sur droits appliquée pour les auteurs ne nous ayant pas confiés le mandat Amateur est plus élevée.

Lieux d'exploitation de l'œuvre	Apport sur l'ensemble des répertoires (Spectacle vivant + Audiovisuel)		Limitation au seul répertoire Spectacle vivant	
	Avec mandat	Sans mandat	Avec mandat	Sans mandat
France	9%	25%	10,62%	29,50%
Belgique, Canada, Luxembourg, Monaco	13%	26%	15,34%	30,68%
Étranger	7%	14%	8,26%	16,52%

En % du montant des droits bruts.

B- Retenue statutaire sur les droits liés aux exploitations de vos œuvres audiovisuelles

Les retenues sur droit sont composées d'un prélèvement spécifique de 0,50 % opéré sur les droits en amont de la répartition et d'une retenue variable en fonction de l'origine des droits et des répertoires détaillée dans les tableaux ci-dessous.

Retenue dite statutaire

A la suite de la décision de l'Assemblée générale du 15 juin 2017, le conseil d'administration du 29 juin 2017 a fixé à 18% le taux de majoration pour les auteurs limitant leur apport à un seul répertoire.

Origine des collectes		
France et Monaco		
Type de droits	Apport sur l'ensemble des répertoires (Audiovisuel + Spectacle vivant)	Limitation au seul répertoire Audiovisuel
Droits de diffusion	10,60%	12,51%
Copie privée	11%	12,98%
Vidéogrammes & phonogrammes	3%	3,54%

En % du montant des droits bruts

Origine des collectes		
Belgique, Luxembourg, Canada		
Type de droits	Apport sur l'ensemble des répertoires (Audiovisuel + Spectacle vivant)	Limitation au seul répertoire Audiovisuel
Droits de diffusion	11%	12,98%
Copie privée	11%	12,98%
Vidéogrammes & phonogrammes	3%	3,54%

En % du montant des droits bruts

Origine des collectes		
Autres pays étrangers		
Type de droits	Apport sur l'ensemble des répertoires (Audiovisuel + Spectacle vivant)	Limitation au seul répertoire Audiovisuel
Droits de diffusion	7%	8,26%
Copie privée	7%	8,26%

En % du montant des droits bruts

COÛT DE VOTRE ADHÉSION

DROIT D'ENTRÉE

Au moment de votre adhésion, vous devenez associé(e) de la SACD en achetant une part sociale. Le montant de la part sociale est fixé chaque année par le Conseil d'Administration, il est de **48€**.

Des facilités de paiement ont été accordées aux étudiants, sur décision du Conseil d'Administration. Désormais, ils peuvent adhérer sans acquitter immédiatement le montant de la part sociale qui sera alors déduit des premiers droits d'auteur qu'ils percevront au titre de la représentation ou de la diffusion à venir de leur œuvre.

COTISATION ANNUELLE

La cotisation annuelle, prévue par les statuts de la SACD (article XI), constitue l'une des ressources de la Société. Elle permet de financer les nombreux services qui vous sont proposés, indépendamment de la perception et de la répartition de vos droits : aides et renseignements sociaux, consultations juridiques et fiscales, défense professionnelle, accès à la Maison des Auteurs, établissement d'une carte de membre qui vous permet de bénéficier d'un certain nombre de réductions (voyages, abonnements à des revues spécialisées, places de spectacles, sport...).

La cotisation est due à partir de l'année civile qui suit l'année de votre adhésion. Son montant est fixé chaque année par le Conseil d'Administration, il est de 40€.

La cotisation est prélevée automatiquement sur les premiers droits qui vous sont versés au cours de l'année. Si aucun droit ne vous a été versé à l'occasion des répartitions de janvier à avril, un appel de cotisation vous sera envoyé. Le règlement peut être effectué par chèque ou virement.

ÉCOLES

SPECTACLE VIVANT, AUDIOVISUEL, CINÉMA, CRÉATION INTERACTIVE ET CONSERVATOIRES D'ÉCRITURE RECONNUS PAR LA SACD (Cette liste est indicative. Consultez la liste actualisée sur le site www.sacd.fr)

SPECTACLE VIVANT

Académie Nationale Contemporaine des Arts du Cirque - Annie Fratellini (ANCAC)
Académie Equestre (Bartabas)
Centre Chorégraphique National de Montpellier (CCN de Montpellier)
Centre des Musiques Didier Lokwood (CMDL) (Centre de formation professionnelle de Jazz)
Centre National de Danse Contemporaine d'Angers (CNDC d'Angers)
Conservatoire International de la Musique (CIM)
Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique (CNSAD)
Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMDP)
Conservatoire National Supérieur de Musique de Lyon
Conservatoires Nationaux de Région (CNR)
École de Danse de l'Opéra National de Paris
École Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre (ENSATT)
École Nationale Supérieure de Danse de Marseille
École Normale de Musique de Paris
École Supérieure d'Art Dramatique du Théâtre National de Strasbourg (ESAD)
Écoles préparatoires aux Cours supérieurs des Arts du cirque, Noailles, Marseille, Châtelleraut, Lomme, Chambéry, Toulouse, Mougins (cours pré-professionnel)
École Supérieure des Arts du Cirque (CNAC) et ENCR
Fondation Internationale Nadia & Lili Boulanger
Schola Cantorum (École supérieure de musique de danse et d'art dramatique)

AUDIOVISUEL

Association pour la Réalisation de Stages de Cinéma Professionnel (Arcipro)
Centre Régional de Ressources Audiovisuelles (CRRAV) Ateliers d'écriture
Conservatoire Libre du Cinéma Français (CLCF)
Conservatoire Européen d'Écriture Audiovisuelle (CEEA)
Ecole ELICIT (Université Libre de Bruxelles)
Ecole Emile Cohl
École des Gobelins à Paris
École Internationale de Création Audiovisuelle et de Réalisation (EICAR)
École La Poudrière à Valences
École des Métiers du Cinéma d'Animation à Angoulême
École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs, à Paris (ENSAD)
École Nationale Supérieure des Beaux-Arts, à Paris (ENSBA)
École Nationale Supérieure Louis Lumière (ENSL)
École Supérieure d'Études Cinématographiques (ESEC)
École Supérieure de l'Image, à Angoulême et à Poitiers (ESI)
École Supérieure de Réalisation Audiovisuelle (ESRA)
La femis
IMCA Provence (Institut des Métiers de la Communication Audiovisuelle de Provence)
Institut des Arts de Diffusion (IAD)
Institut d'Études Cinématographiques Côte d'Azur (Phoenix Institute)
Institut International de l'Image et du Son (IIS)
Institut National de l'Audiovisuel (INA)
Institut National Supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion (INSAS)
Supinfocom à Valenciennes
Supinfocom à Arles
Université Paris VIII
Université Paris IV

Si vous êtes en stage d'études ou titulaire d'un diplôme d'un établissement qui ne figure pas dans cette liste, vous avez la possibilité de demander de la faire reconnaître par la SACD.

PAYS DANS LESQUELS LA SACD A SIGNÉ UN CONTRAT DE RÉCIPROCITÉ AVEC UNE SOCIÉTÉ D'AUTEURS

Cette liste est indicative. Consultez la liste actualisée sur le site www.sacd.fr.

Des contrats de représentation réciproque ont été signés par la SACD :

- pour le répertoire du spectacle vivant
- pour le répertoire audiovisuel

ŒUVRES DU SPECTACLE VIVANT

TERRITOIRES D'INTERVENTION DIRECTE

France, Belgique, Canada, Luxembourg, Monaco

CONTRATS DE REPRÉSENTATION RÉCIPROQUE

Europe Occidentale

Espagne - SGAE, Sociedad General de Autores y Editores - www.sgae.es

Italie - SIAE, Società Italiana degli Autori ed Editori - www.siae.it

Portugal - SPA, Sociedade Portuguesa de Autores - www.spautores.pt

Suisse - SSA, Société Suisse des Auteurs - www.ssa.ch

Europe Centrale et Orientale

Arménie - ARMAUTHOR - www.armauthor.am

Bielorussie - NCIP, National Center of Intellectual Property

Bulgarie - TEATERAUTOR, Société Bulgare des Auteurs et Compositeurs Dramatiques

Lettonie - AKKA-LAA - www.akka-laa.lv

Lituanie - LATGA-A - www.latga.lt

Pologne - ZAIKS, Stowarzyszenie Autorow - www.zaiks.org.pl

Rép. Tchèque - DILIA, Divadelní a Literární Agentura - www.dilia.cz

Russie - RAO, Russian Authors Society - www.rao.ru

Ukraine - UACRR, Ukrainian Agency of Copyright and Related Rights - www.uacrr.kiev.ua

Amérique Latine

Argentine - ARGENTORES, Sociedad General de Autores de la Argentina - www.argentores.org.ar

Brésil - ABRAMUS - www.abramus.org.br

Chili - ATN, Sociedad de Autores Nacionales de Teatro, Cine y Audiovisuales - www.atn.cl

Colombie - SAYCO, Sociedad de Autores y Compositores de Colombia - www.sayco.org

Mexique - SOGEM, Sociedad General de Escritores de Mexico - www.sogem.org.mx

Uruguay - AGADU, Asociación de Autores del Uruguay - www.agadu.com

Venezuela - SACVEN, Sociedad de Autores y Compositores de Venezuela - www.sacven.org

Afrique

Afrique du Sud - DALRO, Dramatic, Artistic and Literary Rights Organisation - www.dalro.co.za

Algérie - ONDA, Office National du Droit d'Auteur - www.onda.dz

Bénin, BUDEDRA, Bureau Béninois du Droit d'Auteur

Burkina Faso - BBDA, Bureau Burkinabe du Droit d'Auteur - www.bbda.bf

Congo - BCDA, Bureau Congolais du Droit d'Auteur

Côte d'Ivoire - BURIDA, Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur - www.burida.ci

Madagascar - OMDA, Office Malagasy du Droit d'Auteur - www.omda.mg

Maroc - BMDA, Bureau Marocain du Droit d'Auteur - www.bmdav.org

Rép. démocratique du Congo (ex Zaïre) - SONECA, Société Nationale des Éditeurs, Compositeurs et Auteurs

Sénégal - BSDA, Bureau Sénégalais du Droit d'Auteur - www.bsda.sn

Tunisie - OTPDA, Organisme Tunisien de Protection des Droits d'Auteur

Ile Maurice - MASA, Mauritius Society of Authors - www.masa.mu

Pour de plus amples informations sur le réseau des sociétés sœurs, vous pouvez vous référer au site de la CISAC (Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs) : www.cisac.org

ŒUVRES AUDIOVISUELLES ET CINÉMATOGRAPHIQUES

TERRITOIRES D'INTERVENTION DIRECTE

France, Belgique, Canada, Luxembourg, Monaco

CONTRATS DE REPRÉSENTATION RÉCIPROQUE

DROITS DE TÉLÉDIFFUSION

Argentine - ARGENTORES - www.argentores.org.ar
- DAC, Sociedad General de Directores Autores Cinematograficos y Audiovisuales de la Republica Argentina -
www.dacdirectoresdecine.org.ar
Bulgarie - FILMAUTOR - www.filmautor.org
Chili - ATN, Sociedad de Autores Nacionales de Teatro, Cine y Audiovisuales - www.atn.cl
Espagne - SGAE, Sociedad General de Autores y Editores - www.sgae.es
Estonie - EAU, Eesti Autorite Ühing - www.eau.org
Italie - Societa Italiana degli Autori ed Editori - www.siae.it
Lettonie - AKKA-LAA - www.akka-laa.lv
Maroc - BMDA, Bureau Marocain du Droit d'Auteur - www.bmdav.org
Pologne - ZAPA - www.zapa.org.pl
Suisse - SSA, Société Suisse des Auteurs - www.ssa.ch
- SUISSIMAGE - www.suissimage.ch

DROITS SECONDAIRES : RETRANSMISSION SIMULTANÉE ET INTÉGRALE PAR CÂBLE ET/OU COPIE PRIVÉE

Europe Occidentale

Allemagne - VG WORT, Verwertungsgesellschaft Wort - www.vgwort.de
- VG BILD-KUNST, Verwertungsgesellschaft Bildkunst - www.bildkunst.de
Autriche - VDFS, Verwertungsgesellschaft Dachverband Filmschaffender - www.vdfs.at
- LITERAR-MECHANA - www.literar.at
Danemark - COPY-DAN - www.copydan.dk
Espagne - SGAE, Sociedad General de Autores y Editores - www.sgae.es
Finlande - KOPIOSTO - www.kopioisto.fi
Irlande - SDCSI, Screen Directors Collecting Society of Ireland - www.sdgi.ie
Italie - SIAE, Societa Italiana degli Autori ed Editori - www.siae.it
Norvège - NORWACO - www.norwaco.no
Pays-Bas - LIRA, Literaire Rechten Auteurs - www.lira.nl
- VEVAM, Vereniging ter Exploitatie van Vertoningsrechten op Audiovisueel Materiaal - www.vevam.org
Portugal - SPA, Sociedade Portuguesa de Autores - www.spautores.pt
Royaume-Uni - ALCS, Author's Licensing and Collecting Society - www.alcs.co.uk
- DIRECTORS UK - www.directors.uk.com
Suède - COPYSWEDE - www.copyswede.se
Suisse - SSA, Société Suisse des Auteurs - www.ssa.ch
- SUISSIMAGE - www.suissimage.ch

Europe Centrale et Orientale

Bulgarie - FILMAUTOR - www.filmautor.org
Croatie - DHFR - www.dhfr.hr
Estonie - EAU - Eesti Autorite Ühing - www.eau.org
Hongrie - FILMJUS - www.filmjus.hu
Lettonie - AKKA-LAA - www.akka-laa.lv
Lituanie - LATGA-A - www.latga.lt
Pologne - ZAPA - www.zapa.org.pl
Turquie - SETEM
Rép. Slovaque - LITA - www.lita.sk
Rép. Tchèque - DILIA - www.dilia.cz

Amérique Latine

Argentine - ARGENTORES, Sociedad General de Autores de la Argentina - www.argentores.org.ar
- DAC, Sociedad General de Directores Autores Cinematograficos y Audiovisuales de la Republica Argentina - www.dacdirectoresdecine.org.ar
Chili - ATN, Sociedad de Autores Nacionales de Teatro, Cine y Audiovisuales - www.atn.cl
Mexique - DIRECTORES, Sociedad Mexicana de Directores-Realizadores de Cine, Radio y Television
- SOGEM, Sociedad General de Escritores de Mexico - www.sogem.org.mx

Asie - Pacifique

Japon - WGJ, Writers' Guild of Japan
Australie - AWGACS, Australian Writers Guild Authorship Collecting Society
- ASDACS, Australian Screen Directors Authorship Collecting Society - www.adg.org.au

Moyen-Orient

Israël - TALI

Afrique

Afrique du Sud - DALRO, Dramatic, Artistic and Literary Rights Organisation - www.dalro.co.za
Bénin, BUEDRA, Bureau Béninois du Droit d'Auteur
Burkina Faso - BBDA, Bureau Burkinabe du Droit d'Auteur - www.bbda.bf
Côte d'Ivoire - BURIDA, Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur - www.burida.ci
Sénégal - BSDA, Bureau Sénégalais du Droit d'Auteur - www.bsda.sn
Ile Maurice - MASA, Mauritius Society of Authors - www.masa.mu
(à l'exception des œuvres cinématographiques)

Pour de plus amples informations sur le réseau des sociétés sœurs, vous pouvez vous référer au site de la CISAC (Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs) : www.cisac.org

FRANCE

11^{bis}, rue Ballu, 75009 Paris – France
tél. +33 (0)1 40 23 44 55 / fax +33 (0)1 45 26 74 28 – www.sacd.fr

BELGIQUE

Rue du Prince Royal, 87 – 1050 Bruxelles – Belgique
tél. +32 2 551 03 20 / fax +32 2 551 03 25 – www.sacd.be

CANADA

4446 b, Saint-Laurent, bureau 605, Montréal – Québec H2W1Z5 – Canada
tél. +1 514 738 88 77 – www.sacd.ca